



CADRE D'EMPLOIS DES BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX

STATUT
Avancement
MAJ décembre
2011

I. AVANCEMENT DE GRADE

NEANT

II. PROMOTION INTERNE

AGENTS CONCERNÉS	CONDITIONS D'ACCÈS AU 1ER JANVIER		GRADE D'AVANCEMENT	QUOTA
	Âge	Ancienneté		
Assistants de conservation principaux de 2 ^{ème} classe et de 1 ^{ère} classe	40 ans au moins	10 ans de services effectifs en qualité de titulaire dont 5 ans dans ce cadre d'emplois	Bibliothécaire	1 Pour <u>3</u>